



CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX 31

PECH DAVID - 11 JANVIER 2026



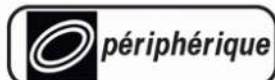
STADE SORDELO - 82 CHEMIN DES COTES DE PECH DAVID - 31400 TOULOUSE





CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX 31

PLAN D'ACCES



STADE SORDELO

82 Chemin des Côtes de Pech David
31400 TOULOUSE



Parking Robert Barran
160 places



Parking Pech David
100 places



Université Paul
Sabatier



téléo

Hôpital Rangueil
Louis Lareng



54

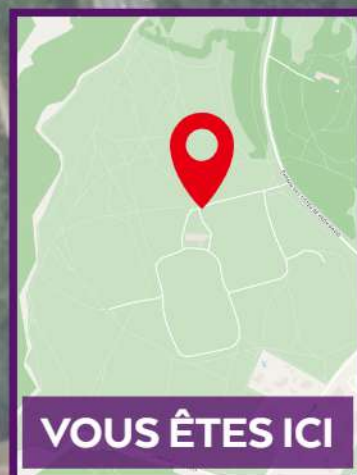
Hôpital Larrey



ATTENTION

Voitures non autorisées sur site (hors bénévoles)





VILLAGE CLUBS

DEPART / ARRIVEE

- LÉGENDE**
-  Premiers Secours
 -  Retrait Des Dossards
 -  Podium
 -  Toilettes & Vestiaires
 -  Dépose Minute
 -  Buvette
 -  Boutique XC

HORAIRES

HEURE	CATEGORIES	PARCOURS	DISTANCE
10h00	Juniors M	D + 2MB + 1GB + A	6 090 m
10h40	Cadets M & Juniors F	D + 1MB + 1GB + A	4 350 m
11h10	Minimes M & Cadettes F	D + 2MB + A	3 750 m
11h40	Minimes F	D + 1PB + 1MB + A	3 410 m
12h05	Cross Court H & F	D + 1PB + 1GB + A	4 010 m
12h35	Poussins M	D + 1PB + A	1 670 m
12h50	Poussines F	D + 1PB + A	1 670 m
13h05	Benjamins M	D + 2PB + A	3 070 m
13h30	Benjamines F	D + 2PB + A	3 070 m
13h30	Éveils Athlé	ANNEXE	KID'CROSS
13h55	Cross Long H	D + 2MB + 2GB + A	8 430 m
14h50	Cross Long F	D + 2PB + 1MB + 1GB + A	7 150 m



Ouverture du site de 8h00 à 17h00

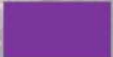
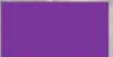
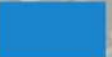


Retrait des dossards à partir de 9h (pièce d'identité)



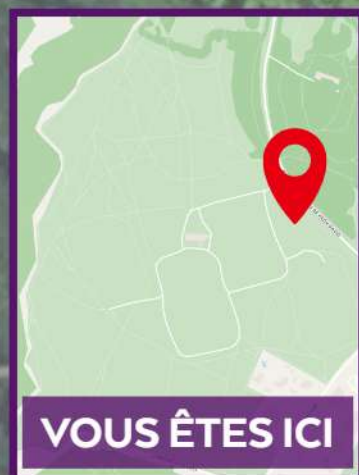
Horaires susceptibles d'être modifiés

PARCOURS

 Petite Boucle B - C - H 1400 m	 Moyenne Boucle B - C - E - G - H 1740 m	 Grande Boucle B - C - E - F - G - H 2340 m
 Départ D - B 130 m	 Arrivée B - A 140 m	 Kid'Cross Boucle Externe 410 m



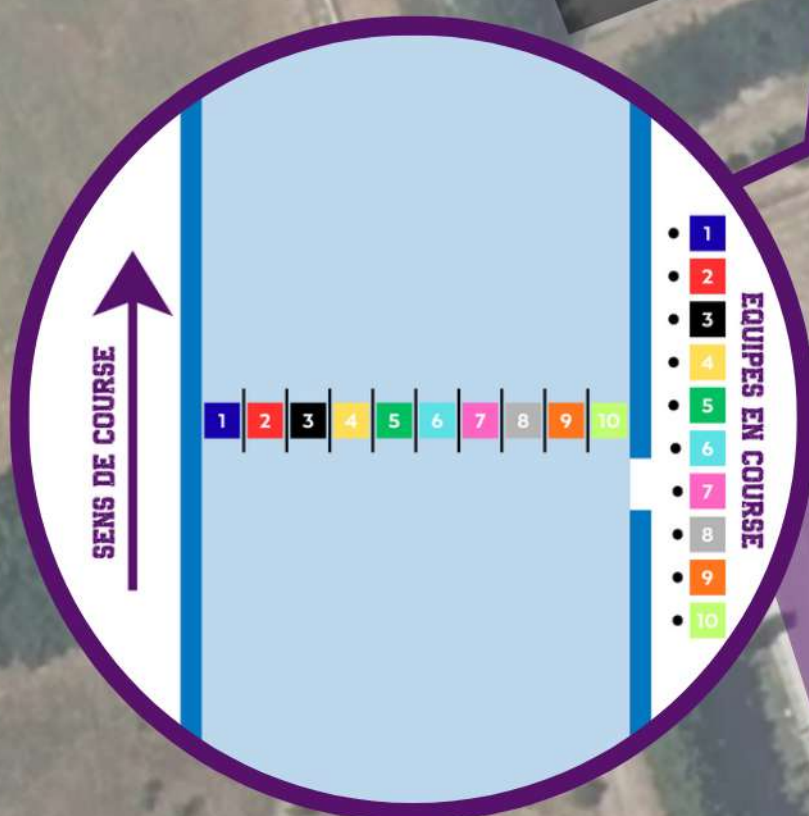
KID'CROSS



JURY

D/A

**ZONE
ECHAUFFEMENT**



RELAIS DECA'CROSS

OBJECTIF : Produire un effort continu en équipe sur une durée imposée, dans un milieu naturel



Caractéristiques du parcours : Circuit d'environ 410 m

Nombre d'enfants par équipe : Équipes mixtes de 4 ou 5 enfants

Organisation :

Chaque équipe se voit attribuer un numéro rattaché à un box de départ et une zone d'attente. Un seul enfant à la fois par équipe est autorisé à courir. Pendant qu'un enfant court, le suivant se place sur le parcours au niveau du chiffre correspondant à son équipe pour anticiper la transmission. Seuls les membres du jury et les enfants concernés par la course ont le droit d'aller dans la zone d'attente "équipes en course" située à l'intérieur du parcours.

Règles du jeu :

Au signal de départ, le premier coureur de chaque équipe s'élance de son box. Il passe ensuite le relais à la fin du tour à un autre coureur de son équipe. Chaque équipe doit cumuler un total de 10 tours. L'ordre de passage est libre mais un enfant ne peut faire plus d'un tour d'affilée. Le classement final se fera sur le chrono total réalisé par l'équipe pour compléter les 10 tours.



RÈGLEMENT

CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX 31

CROSS-COUNTRY

ARTICLE 1

Objet :

Le Comité départemental d'athlétisme organise les Championnats départementaux de Cross-country avec l'aide d'un club support, choisi après candidature, parmi les clubs affiliés à la FFA, du département de la Haute-Garonne.

Lors du dépôt de candidature, le club doit communiquer à la CSO 31, le plan du site, les parcours envisagés ainsi qu'une grille horaire de la manifestation, en respectant les types d'épreuves ainsi que les distances des différentes catégories, selon la réglementation en vigueur (voir site [athle.fr](https://monclub.athle.fr) / Règlement des manifestations running2025/2026 :

<https://monclub.athle.fr/administratif-reglementaire/?cat=48>

ARTICLE 2

Droits et devoirs des athlètes FFA :

Les Championnats départementaux de Cross-country sont ouverts uniquement aux licenciés ayant une licence « COMPÉTITION » et dont le siège du club est en Haute-Garonne.

Conformément aux Règlements Généraux (applicables au 16 juin 2025) et plus particulièrement au TITRE 1 - Article 1.4.4 Droits et obligations des Ententes

Chaque athlète licencié en club associé, concourra pour l'Entente à laquelle son club est rattaché.

Tous les athlètes devront porter le maillot officiel du club pour prendre part à leur course et prétendre au podium ; les athlètes des clubs associés porteront le maillot du club de leur entente.

Concernant les chaussures autorisées, si l'athlète porte des chaussures à pointes l'épaisseur maximale de la semelle devra être de 20mm, s'il s'agit de chaussures « running » la semelle pourra avoir une épaisseur maximale de 40mm. (cf. COT FFA – Janvier 2025)

ARTICLE 3

Engagements :

Un athlète ne pourra participer qu'à une seule épreuve individuelle.

Chaque club pourra engager un nombre illimité d'athlètes dans chaque catégorie. Il est toutefois demandé aux clubs de ne pas inscrire tout leur listing de licenciés, dans l'objectif d'un acte responsable et d'éviter le gaspillage de dossards.

Les engagements seront faits sur le site engagements signalé sur le site du CDA 31, pour **au plus tard le DIMANCHE précédant la compétition (heure limite 23h59).**

Les clubs ne pouvant pas engager leurs licenciés dernièrement saisis sur le SI-FFA, peuvent envoyer les renseignements de leurs athlètes (nom /prénom/n° de licence et course choisie) auprès du CDA 31, **au plus tard le MARDI précédant le cross, pour 12h00.** Si l'engagement demandé comporte des informations erronées ou non renseignées, il ne sera pas pris en compte.

ATTENTION : Il n'y aura pas d'engagement sur place le jour de la course.

ARTICLE 4

Vérification des licences :

Les athlètes des clubs FFA devront être licenciés au plus tard la veille de la compétition. Le contrôle des licences est réalisé automatiquement lors de l'inscription dans l'application de traitement e-Logica (dont la dernière mise à jour sera faite le matin de la compétition). Les athlètes dont le numéro de licence ne correspond pas à une licence enregistrée dans le fichier fédéral mis à jour la veille de la compétition (non licenciés FFA, licence en cours) ne pourront pas prendre part à la compétition.

Au retrait du dossard, grâce aux listes des engagements affichées le matin du cross, tout licencié devra vérifier que le numéro de licence inscrit à côté de son nom est bien le sien. Il n'y aura pas de rectification ou de saisie du numéro de licence après la course, dans le cas contraire l'athlète sera mis hors-concours.

ARTICLE 5

Particularités pour les athlètes UNSS INVITES et non licenciés FFA :

Des athlètes UNSS 31, des catégories BENJAMINES / BENJAMINS, MINIMES F et M, CADETTES/CADETS et JUNIORS F et M, sont invités à participer à **l'OPEN DE CROSS COUNTRY DE LA HAUTE-GARONNE** en accord avec l'UNSS 31 et la CDJ 31. Ils devront fournir lors du retrait de leur dossard la lettre d'invitation donnée par leur établissement scolaire.

Une autorisation parentale et un questionnaire de santé sont obligatoires pour les athlètes UNSS non licenciés et mineurs. Cette autorisation sera conservée par le Comité Départemental d'Athlétisme.

ARTICLE 6

Réglementation sur les dossards :

Tous les inscrits au cross auront un dossard unique. La liste sera affichée sur des tableaux sur le site de la compétition. Chaque licencié devra y repérer son numéro de dossard, et l'indiquer au secrétariat « Retrait des dossards ».

Afin d'éviter les erreurs d'attribution de dossards, c'est le licencié lui-même qui devra retirer son dossard, en présentant une pièce d'identité.

Chaque athlète devra se munir de 4 épingles nécessaires pour accrocher son dossard. Ce dernier distribué par le Comité départemental 31 ou l'organisateur, **devra être visible en entier sur la poitrine**. Tout au long de la course, le nom du (ou des) sponsor(s) devra (devront) rester visible(s). *(La réduction volontaire de la surface du dossard entraînera la disqualification immédiate et sans appel.)*

ARTICLE 7

Particularités :

Les courses des catégories BENJAMINS et MINIMES, masculins et féminines, comptent pour le Challenge départemental « Robert Dedieu ».

ARTICLE 8

Courses multi catégories :

Sur les courses réunissant plusieurs catégories, les classements seront publiés de manière distincte par catégorie et sexe, autant en individuel que par équipe.

Le CROSS COURT est exclusivement réservé aux catégories ESPOIRS, SENIORS, MASTERS.

ARTICLE 9

Types de récompenses du championnat fournies par le Comité départemental 31 :

- En référence à la Réglementation des Championnats Running 2025/2026 -

- **Classement individuel**, médailles départementales **réservées aux licenciés FFA COMPÉTITION**.

- **Classement équipe**, coupes départementales **réservées aux licenciés FFA COMPÉTITION**.

Les récompenses attribuées lors de ce championnat seront :

Dénomination	Catégories concernées	Récompenses individuelles	Récompense par équipe
Poussins, Poussines	Poussins, Poussines	5 premiers POM 5 premières POF	1 ^{re} équipe POM 1 ^{re} équipe POF
Benjamins, Benjamines	Benjamins, Benjamines	5 premiers BEM 5 premières BEF	1 ^{re} équipe BEM 1 ^{re} équipe BEF
Minimes F, minimes M	Minimes F, Minimes M	5 premiers MIM 5 premières MIF	1 ^{re} équipe MIM 1 ^{re} équipe MIF
Cadets, Cadettes, Juniors F et M	Cadets, Cadettes, Juniors F et M	3 premiers CAM 3 premières CAF 3 premiers JUM 3 premières JUF	1 ^{re} équipe CAM 1 ^{re} équipe CAF 1 ^{re} équipe JUM 1 ^{re} équipe JUF
Cross court Hommes	Espoirs M, Séniors M, Masters M	3 premiers au scratch *3 premiers ESM 3 premiers TCM*	1 ^{re} équipe TCM
Cross court Femmes	Espoirs F, Séniors F, Masters F	3 premières au scratch *3 premières ESF 3 premières TCF*	1 ^{re} équipe TCF
Cross Elites Femmes (= cross long Femmes)	Espoirs F, Séniors F, Masters F	3 premières ESF 3 premières SEF 3 premières Master F0 1 ^e master F1, F2, F3...	1 ^{re} équipe TCF (Toutes les catégories de la courses)
Cross Elites Hommes (= cross long Hommes)	Espoirs M, Séniors M, Masters M	3 premiers ESM 3 premiers SEM 3 premiers M0	1 ^{re} équipe regroupant les ESM/SEM/M0
Masters Hommes (course dans le cross long)	Masters à partir de M1	3 premiers au scratch Et 1 ^{er} master M1, M2, M3... (pas de cumul de médailles)	1 ^{re} équipe master regroupant toutes les sous-catégories à partir de M1.

ARTICLE 10

Précisions pour les classements par équipe :

- Réglementation des Championnats Running 2026 -

Seules les équipes des clubs FFA de la Haute-Garonne pourront prétendre au classement en équipe.

Le nombre d'athlètes retenus pour le classement d'une équipe est de **4 pour toutes les catégories.**

Une seule équipe par club ou club référent sera classée, dans chaque catégorie.

Le classement par équipe sera effectué en tenant compte de la place occupée à l'arrivée sans aucune défalcation.

L'équipe victorieuse sera celle qui aura obtenu le total de points le moins élevé.

En cas d'ex-æquo, l'équipe gagnante sera celle dont le dernier équipier comptant au classement sera le mieux classé.

Le nombre d'athlètes mutés et/ou étrangers en application des dispositions définies par l'article 3.2.1.5 des Règlements Généraux de la FFA est limité dans une équipe à **1 pour toutes les catégories à partir de la catégorie Cadet/Cadette sauf pour le Cross court.**

Pour les courses communes à plusieurs catégories, il sera fait mention sur le dossard, de la catégorie et du sexe.

ARTICLE 11

Chronométrie avec puces :

Lorsque le système de chronométrie est assuré par une société de chronométrage qui met en place des puces réutilisables, il est de la responsabilité de chaque licencié de restituer la puce prêtée durant la course.

En cas de non-restitution, la facture sera envoyée au club du ou des athlètes qui n'auraient pas restitué la puce.

ARTICLE 12

Irrégularités :

Pour tous les cas non prévus au présent règlement, il sera fait appel au règlement FFA. Les cas litigieux seront tranchés par le Juge-arbitre ; ses décisions seront sans appel.

RAPPEL : Il est rappelé qu'il n'est pas autorisé de courir à côté de l'athlète quelle que soit sa catégorie, sous peine de disqualification de celui-ci.

ARTICLE 13

Jury lors du championnat :

La COT 31 convoquera le jury de base qui officiera sur les Championnats départementaux. Il comprendra à minima :

- 1 juge départ qualifié (diplômé Starter ou Juge départ ou Juge running – JURU) ;
- 2 chronométreurs qualifiés (diplômé Chronométreur manuel ou Juge running JURU) ;
- 4 juges d'arrivée (dont 2 seront qualifiés Juge course ou Juge running JURU). 2 des juges d'arrivée relèveront les dossards de manière manuelle aidés par deux autres juges, et devront se trouver au niveau de la ligne d'arrivée ;
- 1 juge arbitre CROSS ;
- 1 membre de la CSO ou CDJ ou de la COT 31 pour assurer le protocole, lequel sera épaulé par une personne désignée par le club organisateur ;
- 3 personnes qui assureront la distribution des dossards (le matin du cross) : 2 proposées par la COT31, et 1 personne provenant du club organisateur.

La COT 31 communiquera la liste des officiels au plus tard le mardi avant le championnat.

L'organisateur prévoit les aiguilleurs et juges de parcours.

ARTICLE 14

Assurance

Le CDA31 assurera l'ensemble de la compétition y compris les jeunes non-licenciés de l'UNSS invités par le CDA31, pour qui, une extension de garantie « Responsabilité civile - individuelle accident et assistance pour cette participation OPEN » sera contractée.

ARTICLE 15

Droit à l'image :

Le Comité d'athlétisme de la Haute-Garonne se réserve le droit de publier, de diffuser ou d'utiliser à des fins d'information et de communication les images (photos ou vidéos) des athlètes participants à cette manifestation.

Il s'engage cependant à ne pas utiliser ces données à des fins commerciales sans l'accord des personnes et à diffuser ces images seulement si la dignité des personnes est respectée.

Si une personne souhaite que son image soit retirée, sa volonté sera respectée.